

4

Les partis politiques dans les arènes locales : l'exemple de Gorouol et Bankilaré

Éric Komlavi Hahonou

Paradoxalement, dans le contexte des démocratisations africaines des années 1990, beaucoup reste à faire pour l'étude des partis politiques et des élections en Afrique (Quantin 2004 ; Gazibo 2006a). Pour l'essentiel, les politologues se sont focalisés sur des analyses des processus macro et centrées sur l'État, sur les changements institutionnels et les stratégies des leaders nationaux et sur les programmes et les idéologies des partis. Dans le cas du Niger, on peut évoquer Robinson (1991), Raynal (1993), Tidjani Alou (1994), Charlick *et al.* (1994), Mahamadou (1996), Niandou Souley (1981), Ibrahim (1996), Ibrahim et Niandou Souley (1998), Gazibo (2005a). En revanche, d'une manière générale, peu d'importance a été accordée par les études africanistes à la culture politique populaire, à l'implantation et au fonctionnement réel des partis politiques, aux modalités de recrutement de l'électorat ou aux mouvements sociopolitiques « d'en bas » en dépit de la perspective proposée par Bayart (Bayart, Mbembe et Toulabor, 1992).

Étudier la politique au sens large ne se limite pas bien sûr à l'étude des partis politiques. L'action politique n'a pas attendu l'avènement de la démocratie en Afrique pour se manifester. La « chefferie administrative », le mouvement associatif, les syndicats ou les coopératives sont autant d'institutions politiques, où interagissent des individus ou des groupes dans des rapports de pouvoir, et qui au fil du temps ont contribué à forger une culture politique. J'entends ici par culture politique un système de valeurs et de règles, un référent en transformation permanente, produit d'une histoire particulière, partagé par les acteurs locaux et alimenté par les acteurs sociaux endogènes et exogènes. Ce système fournit un « répertoire » d'attitudes et de comportements des acteurs politiques, et plus généralement des individus vis-à-vis de la politique. L'étude des partis politiques en milieu rural nigérien, comme celle des associations cantonales (chapitre 7), permet d'aborder un pan de cette culture politique. J'examinerai ici plus particulièrement les représentations populaires en matière de politique, les modalités de l'exercice du choix électoral et les logiques qui les

sous-tendent, les trajectoires politiques et les formes qu'épouse le clientélisme politique, ceci en milieu songhay et kel tamasheq (touareg) de l'Ouest nigérien, à l'aube de la mise en œuvre de la décentralisation.

Après un rappel sur l'état du cadre législatif et le contexte particulier dans lequel s'inscrivent les acteurs politiques locaux, je tenterai de situer la place des partis politiques dans les arènes locales. Je montrerai qu'à la culture du vote proposée par le modèle démocratique occidental est confrontée celle du consensus. Si cette modalité de prise de décision fait le jeu des chefs « traditionnels » et des ressortissants, elle n'empêche pas pour autant l'émergence de nouveaux acteurs dans la politique partisane. C'est notamment le cas des groupes de descendants d'esclaves de Bankilaré qui semblent devoir s'imposer dans les futures arènes politiques communales. Enfin, j'analyserai à travers quelques études de cas les logiques à l'œuvre dans les conversions et reconversions politiques et les liens entre le local et l'extra-local dans la politique au village.

L'état du dispositif législatif à la veille des élections locales du 7 février 1999

Longuement élaboré sous la III^e République, un premier projet de décentralisation fut parachevé sous la IV^e République, peu après le coup d'État militaire du 27 janvier 1996 mené par Ibrahim Baré Maïnassara, qui mit un terme à une longue crise politique et institutionnelle au Niger.¹ Le nouveau cadre législatif adopté par l'Assemblée nationale² fut promulgué par le président du Conseil de Salut National³ le 6 février 1996. Suite à son élection comme président de la République en juillet 1996, Baré s'engagea, dans un message à la Nation, à conduire le Niger aux élections régionales et locales au cours de l'année 1998. Le cadre législatif de la décentralisation de 1996 fut donc affiné et amendé en octobre 1998, avant d'être mis en application en février 1999 à travers la tenue d'élections régionales et communales, qui furent ensuite annulées. Peu après, le général Baré fut assassiné (avril 1999). Le commandant Wanké (putchiste) prit la tête du pays pendant une période de transition qui prit fin au sortir des élections présidentielles de décembre 1999. Avec le retour au pouvoir d'un Président élu (Tanja Mamadou), un nouveau projet de décentralisation fut peu à peu mis en chantier, qui déboucha sur les élections de 2004 et sur l'actuelle décentralisation.

Le premier projet et les élections annulées de 1999 sont aujourd'hui parfois oubliés. Pourtant il s'agit d'un excellent analyseur de la scène locale. Issues d'un long et complexe processus d'élaboration, les lois de 1996 ont réformé le système administratif nigérien en retenant quatre niveaux d'imbrication (loi 96-05 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales) : le pays a été réorganisé⁴ en huit régions (dont la communauté urbaine de Niamey), trente-six départements et soixante-treize communes (couvrant une partie seulement du pays). La mise en œuvre de la réforme était conçue de façon progressive et la création des communes en constituait la première étape. La loi 96-05 du 6 février 1996 prévoyait la création de soixante-treize communes rurales et urbaines sur la base des

chefs-lieux administratifs existants. Aux vingt et une communes urbaines déjà existantes s'ajoutaient vingt-quatre nouvelles créées sur la base des chefs-lieux d'arrondissement ; en outre, vingt-huit communes rurales étaient créées à partir des vingt-sept postes administratifs existants, et d'un canton (celui de Gorouol, chef-lieu Yatakala, cf. loi 96-05, article 6) – le seul canton du Niger à devenir une commune. Pour le reste du pays, les cantons et groupements, sous l'autorité des chefs traditionnels, restaient la seule forme d'institution de gouvernement local.

La loi 96-06 du 6 février 1996 relative à la libre administration des régions, des départements et des communes précisait que les chefs coutumiers participent aux conseils régionaux, départementaux et communaux⁵ en tant que membres de droit, hors quota, avec voix consultative (articles 10, 53 et 95). Les chefs traditionnels, à travers leur association, l'ACTN⁶, réagirent vivement contre cet article de loi qu'ils interprétèrent comme une forme de marginalisation, et rencontrèrent les plus hautes autorités afin de faire valoir leur point de vue (réclamant une voix délibérative au sein des différents conseils). Les lois de 1998 sont venues compléter celles de 1996 sans changer fondamentalement les principes de la réorganisation, ni les étapes de sa mise en œuvre.

Le cas particulier de l'arène politique du Gorouol

Pourquoi les lois décentralisatrices de 1998 ont-elles fait une exception pour un simple chef-lieu de canton alors que, partout ailleurs en milieu rural, seuls les postes administratifs devaient être érigés en communes ?

Dès 1996, le Gorouol fit l'objet d'un traitement juridique spécifique qui se fonde sur les caractéristiques du peuplement de la zone, son administration par la puissance coloniale et les rapports qu'entretenaient les acteurs locaux avec les décideurs politiques à Niamey (via les ressortissants). Le Gorouol est situé dans une zone agro-pastorale, à la frontière du Burkina Faso et du Mali, où cohabitent et interagissent depuis plusieurs siècles des populations songhay, kel tamasheq et peules. Les Songhay sont connus pour leur pratique ancienne de l'agriculture pluviale et de décrue le long du Gorouol, affluent saisonnier du fleuve Niger, tandis que les autres groupes sont de tradition pastorale nomade et se sont fixés sur les espaces restants (dunaires) du fait des grandes sécheresses qu'a connues l'ensemble du Sahel à partir du début du xx^e siècle et d'une politique coloniale de sédentarisation des nomades (notamment des Iklan, ou Bella, anciens captifs kel tamasheq libérés du joug de leurs maîtres). Cette sédentarisation fut progressive et accompagnée de modifications profondes des modes de production et des rapports au foncier chez les anciens nomades. La pratique de l'agriculture pluviale a nécessité des pratiques de défrichage des espaces pastoraux et d'emprunts de terres aux Songhay. De cette dernière pratique découlent des représentations particulières que les Songhay se font des anciens nomades : les Kel Tamasheq et les Peuls sont aujourd'hui traités par eux de « gens sans terres ».

Avant la pénétration coloniale, le vaste espace situé au sud-ouest du fleuve Niger était sous domination des populations nomades kel tamasheq qui prélevaient des tributs sur les sédentaires songhay. Suite à la conquête coloniale française, cet espace

géographique et politique a été morcelé par l'administration en cantons. Ces unités territoriales furent mises sous la tutelle de chefs de canton – ayant autorité sur les populations d'un certain nombre de villages et tribus – soumis à l'autorité d'un commandant basé au niveau du chef-lieu de subdivision (Dori, puis Téra). Dans la zone Téra-Nord, les chefs-lieux de canton respectifs des Songhay d'une part et des Kel Tamasheq et Peuls d'autre part étaient Yatakala et Bankilaré. Dans le milieu des années 1930, la puissance coloniale française mit en place les premiers jalons d'une administration spécifique à l'endroit des populations nomades. Pour tenir compte de leur mobilité et de la récurrence des conflits entre agriculteurs sédentaires et pasteurs nomades, il fut décidé de modifier la dénomination et le statut des chefs nomades : ceux-ci devenaient des chefs de groupements, ayant une compétence et une autorité déterritorialisées sur l'ensemble des tribus nomades relevant de leur groupement, quelle que soit leur localisation géographique. Les chefs de cantons, en revanche, conservaient leur autorité sur des populations sédentaires circonscrites dans des territoires délimités. C'est ainsi que le canton des Kel Tamasheq (canton des Logomaten) disparut de fait dans la subdivision de Téra. Sur un plan administratif, Bankilaré se trouva alors situé dans le canton de Gorouol. Cela ne modifia en rien la situation politique au quotidien jusqu'à la fin des années 1950 lorsqu'un administrateur de la France d'outre-mer installa un poste administratif à Bankilaré, avec compétence sur les seules populations des groupements peuls et kel tamasheq dispersées dans les différents cantons songhay de la zone.

Dans le contexte de la mise en place de la décentralisation, cette caractéristique faisait de Bankilaré une entité paradoxale : une future « commune sans territoire ». C'est précisément au nom de cette spécificité que fut accordée une mesure d'exception aux tenants du pouvoir local songhay, relayés par leurs « ressortissants » occupant des fonctions dans l'appareil d'État (Hahonou 2004a).

La politique des partis dans les arènes locales

Bien que l'expression pluraliste partisane dans les arènes locales nigériennes ait débuté dès avant l'indépendance de la République du Niger (cf. la rivalité violente entre Sawaba et PPN-RDA), l'action politique ensuite a surtout été marquée par des régimes autoritaires qui ne laissaient guère de place à l'expression de la pluralité (parti unique ou interdiction des partis) : le RDA sous Diori (1960-1974), le régime d'exception de Kountché de 1974 à 1987, le MNSD parti-État sous Ali Saïbou (1987-1991). Ce n'est qu'à partir de 1993, deux ans après la Conférence nationale du Niger, que les acteurs villageois (cantons) et tribaux (groupements) ont pu renouer avec l'effervescence des campagnes électorales et faire des choix entre des candidats affiliés à différents partis à l'occasion des élections présidentielles et législatives.

L'arrondissement de Téra est l'une des circonscriptions ordinaires du département de Tillabéri. Téra dispose d'un quota de trois députés, auquel s'ajoute un député pour la circonscription spéciale de Bankilaré. La petite histoire politique de la circonscription nécessite qu'on rappelle qu'en 1992, à la suite de sa dissension avec le MNSD-Nassara, Moumouni Adamou Djermakoye créa l'ANDP-Zaman Lahiya.

Lors des élections législatives de février 1993, il remporta un succès certain, drainant derrière lui une grande partie des gens de l'ouest du Niger. À l'instar du mouvement impulsé par Mahamane Ousmane à l'Est (création de la CDS), il s'appuya sur un discours ethno-régionaliste (*iri maye fu* : « retournons à la maison ») relayé par quelques personnalités locales influentes, pour réaliser une percée notable dans l'ensemble du département de Tillabéri.⁷ Le MNSD-Nassara, ex-Parti-État, qui bénéficiait du soutien du chef de canton de Gorouol Amirou Souley Oumarou⁸, était néanmoins resté un parti très bien implanté dans la zone. Les législatives anticipées de janvier 1995 furent localement marquées par l'accession à la députation de Wassalké Boukari, issu du terroir de Gorouol (village de Dolbel), présenté sous les couleurs du MNSD et parrainé par le chef de canton. Le coup d'État de Baré en janvier 1996 offrit cependant des opportunités de renouvellement de la classe politique : suite au *bold-up* électoral de juillet 1996 et au boycott des élections législatives (novembre 1996) par les trois principaux partis politiques nigériens (dont le MNSD). Le RDP devint le parti dominant jusqu'aux élections municipales de février 1999.

En dépit de cette histoire politique récente, il est frappant de constater, après un peu plus de dix années de démocratie pluraliste, une « omni-absence » des partis politiques dans les arènes villageoises ou rurales. À part quelques centres administratifs d'importance (communes, sous-préfectures...), rares sont les villages où des partis politiques possèdent un siège. Les partis politiques n'apparaissent dans les arènes locales rurales qu'à l'occasion de rendez-vous électoraux et disparaissent aussitôt les résultats proclamés. Dans le cadre des institutions partisans, l'activité des politiciens est temporellement située, calquée sur les calendriers électoraux. Par contre, le politicien local déploie entre-temps dans l'arène politique locale, à titre personnel ou au non d'organisations diverses (associations locales ou ONG, projets de développement, etc.), une gamme d'actions (mécénat, courtage, patronage, évergétisme, œuvres sociales...) qui touchent les aspects les plus variés de la vie locale ou des relations sociales.

Comment sont sélectionnés ces politiciens locaux ? Sur quelles bases sont-ils élus ? Qui sont-ils ? Quels sont leurs profils et trajectoires ?

Démocratie et représentation politique au Gorouol

J'aborderai ci-après les conceptions émiques du politique que j'opposerai au modèle associatif démocratique importé, imposé par les bailleurs de fonds depuis le début des années 1990 et promu à travers les projets de développement au niveau local pour « enraciner la culture démocratique ».

Culture de l'investiture et du consensus contre culture du vote

Au niveau villageois, le mode de sélection des candidats d'un parti politique n'est pas comme on pourrait le croire l'élection par le vote. Au niveau du village ou de la tribu, le vote n'est ni le mode valorisé de sélection d'un représentant, ni celui de la prise de décision en général.⁹ À travers le vote, c'est en effet l'idée de la division qui

ressort, division d'une entité sociale et politique de proximité : la famille, le village, la communauté...

Les gens n'aiment pas voter, s'il s'agit de choisir entre deux individus qui sont tous des frères, il vaut mieux que l'un désiste au profit de l'autre. Si tous les deux restent et qu'il faut choisir entre eux, l'un d'eux ne manquera pas de dire qu'on lui a préféré un autre. C'est un problème ! Bien sûr, on dit qu'en politique ce n'est pas ça, c'est quelque chose de passager, mais au fond ça va te toucher quand même. *"Politik, a si nyaiže tarey ka"* [« une affaire de politique ne détruit pas les liens de parenté »], on le dit seulement, mais vraiment ça désunit. Aujourd'hui même, il y a des gens avec lesquels je ne m'entends pas à cause du parti, ils ne me répondent même pas si je les salue. Alors que vous partagez tout ensemble ! C'est comme l'héritage, lui aussi ne se fait jamais sans problèmes, il y en a toujours un qui se voit lésé (un politicien songhay candidat aux municipales de février 1999).

Au même titre que le partage des biens familiaux lors d'un héritage aiguise les appétits et mène à la division des membres d'une même famille et à la désolidarisation des enfants de même sang, l'introduction de la politique est localement décriée comme l'élément qui aurait déclenché l'éclatement des unités sociopolitiques au village. La référence aux liens de fraternité qui lient les individus d'une même famille, issus du même sang, *nyaiže* ou *baabiže*, littéralement les enfants (*iže*) d'une même mère (*nya*) ou d'un même père (*baaba*), vivant sous un même toit sous l'autorité du patriarche, est un élément central de cette métaphore du partage de l'héritage. Dans l'idéal, le « politicien » est en quelque sorte à la communauté ce que le patriarche est à l'unité familiale en milieu songhay. Basée sur des principes communs d'organisation familiale, la conception des Kel Tamasheq de la politique ne diffère guère de celle-ci. Notons toutefois en contrepoint à ce discours accusateur que les unités sociales villageoises ou tribales n'ont pas attendu l'introduction de la politique partisane pour apparaître comme traversées de clivages et soumises à diverses divisions.¹⁰

Parenté et clientélisme comme déterminants de « l'adhésion partisane »

La politique est partout décriée comme l'un des maux de la société nigérienne actuelle : elle divise les individus, les familles et les villages, quand ce n'est pas le pays tout entier. Présenté par les partenaires au développement comme le garant de la représentativité et de la légitimité, le vote au village apparaît de fait plutôt comme le fer de lance de la division sociale et politique. Car au village, la politique est avant tout une question de personne et non une « vision » politique de portée idéologique.

Il s'agit de s'entendre sur « quelqu'un d'entre nous », un membre de la « communauté¹¹ », un porte-parole, l'indispensable intermédiaire entre la communauté et l'extérieur. Il s'agit d'investir un représentant, qui, par la position de pouvoir qu'il occupera au sein d'une instance décisionnelle (le conseil municipal, un bureau associatif ou coopératif, l'Assemblée nationale, un service de l'État, une chefferie coutumière...), sera en mesure d'apporter quelque chose à ses supporters, ses parents, ses amis, une personne dont l'action se fera sentir au niveau du village, du canton...

L'attente de retombées concrètes, à titre collectif ou à titre individuel, est la motivation principale du soutien à un candidat. À titre collectif, il faut noter en particulier une pratique courante d'achat des voix qui consiste pour un politicien, ressortissant du village ou de la tribu, à acquitter le paiement de l'impôt annuel (taxe d'arrondissement de 700 FCFA par personne imposable) pour l'ensemble des contribuables de son entité. Cela peut aussi être l'implantation de projets de développement dans la région (courtage) ou encore des actions d'évergétisme ou de mécénat (mise en place d'un moulin villageois, distribution de vivres...). Cela n'exclut nullement les petits cadeaux auxquels chacun s'attend de la part d'un parent ou d'un ami élu : distribution de « gratifications » diverses (argent liquide, postes radios, vêtements, denrées alimentaires, etc.) aux « supporters », offres d'emplois dans l'administration ou les « projets » pour des parents ou amis... Le clientélisme politique épouse donc des formes diverses (individuelle ou collective, marchande ou non marchande) mais, somme toute, classiques, avec des relations quasi morales (qui impliquent des formes de loyauté) entre des personnes disposant de ressources inégales. Ce qu'il faut noter ici, c'est le caractère paternaliste du lien établi entre le patron et ses clients, le premier étant d'une certaine manière institué en patriarche au sein d'une unité sociopolitique élargie composée de « parents politiques ». Olivier de Sardan (1969a:182-185), à propos des relations de clientèle au sein des sociétés wogo (populations des îles du fleuve Niger, de même langue que les Songhay-Zarma et possédant des modes d'organisation sociale et politique similaires), met l'accent sur « l'existence d'une relation personnelle (et non anonyme) fondée non sur une quelconque proximité sociale mais au contraire sur un déséquilibre, une différence, liée à la détention par un des partenaires d'un « capital » quelconque ». Médard (1976:104) à propos du clientélisme moderne précise qu'il s'agit d'un « rapport de dépendance personnel non lié à la parenté qui repose sur un échange réciproque de faveurs entre deux personnes, le patron et le client, qui contrôlent des ressources inégales ». Il me semble que les relations de clientèle aujourd'hui s'inscrivent dans ces deux définitions. D'un côté, il y a le « politicien » détenteur d'un « capital » spécifique et potentiellement de ressources à redistribuer, de l'autre côté se trouve une clientèle composée d'un ensemble de supporters recrutés en premier lieu au sein de la famille (en l'occurrence il y a là une proximité sociale), puis au sein du groupe « parents, amis et connaissances » (pour reprendre une expression populaire nigérienne) qui à travers le soutien électoral peuvent promouvoir « l'un des leurs » comme patron. De là, par extension, le « politicien » recherche son électorat au sein d'autres unités de proximité sociale : le village ou la tribu, le canton ou le groupement, le groupe ethnique, la catégorie sociale... une sorte de famille élargie. Les unités de proximité, au sein desquelles sont recrutés les clients, ont en commun de recouvrir des identités collectives : on vote pour untel parce qu'il est de notre région, parce qu'il est « nomade »... Ceci nous renvoie à la lecture que fait Médard (1976:107) de la relation de clientèle « comme une sorte de parenté fictive ».¹²

Si la préférence familiale est un ressort essentiel du choix, elle peut aussi donner lieu à des dilemmes lorsque celle-ci doit s'exercer au profit d'un parent au détriment d'un autre. Lorsqu'il n'est pas possible de trouver un terrain d'entente entre les deux

candidats, lorsque le vote est rendu inévitable, alors « tu choisis le côté où tu peux obtenir à manger ».

Quand tu as le choix entre deux tiges dont une grande et une petite et que tu dois atteindre les fruits d'un arbre, comment tu vas faire ? Tu prendras la plus longue. Untel est un politicien connu et pour que tes doléances atteignent les autorités, il est mieux placé pour te les transmettre (un candidat aux municipales de 1999).

Une telle impasse conduit à des formes de factionnalisme similaires à celles observables à l'occasion de l'élection d'un chef de village ou de canton : chacun choisit ouvertement¹³ son candidat, les membres d'une même famille se boudent lorsqu'ils n'en viennent pas aux mains, le village ou la faction peut se diviser en deux unités antagonistes. Le vote n'est donc pas reconnu ou valorisé comme un mode de résolution légitime.

L'expression « *La démocratie n'a pas d'ancêtres* », titre du film documentaire de Calmettes et Moulfchem¹⁴ sur les premières élections pluralistes au Niger, empruntée à un villageois, traduit assez bien « l'étrangeté » du concept et la distance qui sépare le système politique occidental du système qui prévaut dans les sociétés nigériennes. Contrairement à la position de Sisk et Reynolds (1998) qui estiment que des élections régulières et correctement structurées sont des instruments appropriés à la résolution de conflits en Afrique, il me semble, en dehors de tout jugement de valeur¹⁵, que le vote accroît les tensions dans la mesure où il autorise l'expression des ambitions de représentation politique de groupes jusque-là dominés.

D'une façon générale, dans les villages et les tribus, on recherchera autant que possible le consensus. Des sages tenteront une intermédiation pour taire les dissensions, trouver des compromis, quitte à procéder à une mise en scène de l'unité du groupe social.

La mise en scène du consensus

Dans la plupart des cas, les séances de mise en place des bureaux politiques sont préparées la veille, « nuitamment », en comité restreint, dans une ambiance de secret soigneusement entretenue : la liste est dressée, chaque groupe, chaque clan, à défaut de chaque individu, doit plus ou moins y trouver son compte, y compris les absents qui se font représenter. Pour les postes les plus importants (présidence, vice-présidences, secrétariat général), le recours préférentiel à l'investiture par acclamation d'un candidat faisant l'unanimité est généralement la solution socialement et politiquement correcte.

Il est par ailleurs de bon ton que le candidat ne se déclare pas de lui-même. Stratégiquement un candidat peut s'abstenir de venir et laisser connaître ses intentions à quelques « amis, partisans et alliés » susceptibles de souffler son nom au cours de la réunion d'investiture (mais pas systématiquement). Il est aussi possible de placer des parents ou alliés et tirer les ficelles à distance. Ce dernier procédé est notamment le fait des chefs traditionnels qui depuis 1992 n'ont officiellement plus le droit de s'engager politiquement (cf. code électoral). Il est également utilisé par

certains ressortissants qui se doivent d'avoir une base électorale populaire en occupant un poste au sein du bureau villageois bien qu'ils n'aient pas, du fait de la distance (ils résident souvent à Niamey ou dans un autre centre administratif à l'intérieur du pays, voire à l'étranger), la possibilité matérielle d'en assumer les fonctions.

Lorsqu'il y a compétition autour d'un poste, on tendra toujours préférentiellement vers une solution de compromis entre les prétendants. Ceux-ci se retireront en privé¹⁶ pour tenter de trouver une solution « qui ne blesse personne », c'est-à-dire dans laquelle chacun trouve son intérêt (compte tenu de ses forces et atouts) et sauve la face. Dans ces rites d'interactions (Goffman 1974) la mise en scène permet de faire bonne figure, de ne pas risquer un désaveu public... Même s'il est de façade, le consensus permet de conserver la cohésion sociale et l'unité communautaire.

Les mises en place de bureaux politiques donnent souvent lieu à des scènes d'applaudissement censées marquer l'assentiment général de l'assemblée, autant que la satisfaction d'avoir pu trouver une sage solution. On retrouve assez logiquement des caractéristiques similaires, voire identiques (enjeux, modes de désignation, rapports clientélistes, profil des candidats...) au sein de la sphère associative, qui est une autre forme de la représentation politique dans un contexte d'absence de clivages idéologiques¹⁷ (cf. chapitre 7).

A contrario, lorsque le vote est mobilisé pour départager deux candidats, les rivalités s'affichent alors au grand jour entre factions politiques (voir plus loin autour du factionnalisme politique) dans une lutte sans merci.

On se trouve donc en présence de deux procédures de prise de décision opposées. D'un côté, le vote favorise la compétition ouverte entre prétendants à une position électorale (qui autorise l'accès à des ressources financières, matérielles et symboliques) et est porteur de divisions sociales et politiques. À l'issue de la procédure de vote, deux camps s'opposent : les perdants et les gagnants. Le vainqueur n'est pas pour autant légitimé par l'ensemble des acteurs qui se sont prononcés. De l'autre côté, la procédure consensuelle est fondée sur des négociations à rideaux fermés, sur la construction d'une solution de compromis qui satisfait les deux parties et les réunit, au moins provisoirement...

Composition des bureaux des partis politiques

Si tous les villages songhay du Gorouol ont un ou plusieurs bureaux formels de partis politiques en leur sein, la situation est tout autre en milieu kel tamasheq. Jusqu'à une date récente (mars 2003), il n'y avait pas de structures de base dans les différents campements kel tamasheq. Du fait de leur dispersion¹⁸, les Kel Tamasheq peuvent plus difficilement mener une action politique soutenue : l'implantation des partis politiques est généralement très faible au niveau de la base. La représentation partisane se fait dans les plus gros villages ou « zones de concentration » (au nombre de sept pour le groupement Kel Igirer de Bankilaré). Dans ces localités, quelques personnes-relais monopolisent l'action politique et drainent un électorat qui reste néanmoins relativement faible (le taux moyen de participation aux élections législatives tourne généralement autour de 15 pour cent).

Depuis 2003, dans les villages songhay, ainsi qu'au poste administratif de Bankilaré et à Téra, on constate généralement que les effectifs des bureaux des partis sont pléthoriques. Le principe de base étant l'intégration, les bureaux sont composés d'un nombre impressionnant de membres. Les bureaux au niveau villageois sont composés de 20 à 30 personnes, dont bon nombre ignorent leur fonction précise : somme toute, il ne s'agit pas de remplir une mission ou une fonction précise mais de faire partie de la liste, être inscrit afin de ne pas être oublié... Dans les localités importantes, on peut compter jusqu'à 70 membres du bureau, chaque poste étant assisté de 4 à 5 « vices » ou adjoints : un président et 4 vice-présidents, un secrétaire général et 4 ou 5 secrétaires généraux adjoints, etc. Cas extrême, à Bankilaré, le bureau du parti auquel appartenait le député (jusqu'en 2004), membre de la majorité parlementaire et de la mouvance présidentielle, ne comptait pas moins de 140 personnes. Un autre facteur explicatif de cette pléthore de membres est le souci permanent de la recherche d'équilibres géographiques, sociaux et ethniques : satisfaire chaque zone et dans chaque zone chaque famille, chaque catégorie sociale ou chaque tribu¹⁹ influente.

La vie politique villageoise bat au rythme des événements politiques venus de la capitale. La plupart du temps, on ne se réunit pas, on ne parle presque jamais du contenu politique des programmes de campagne : on attend ! On attend les « commis²⁰ », c'est-à-dire les « ressortissants ». On comprend dès lors que la fonctionnalité des bureaux soit temporellement située, elle est calquée sur les seules échéances électorales prochaines. Accueillir un parti, avec ses retombées matérielles escomptées, c'est tout juste réunir du monde et fournir une liste de noms. On fera ici un parallèle avec l'accueil similaire réservé aux « projets », eux aussi fournisseurs potentiels d'une manne extérieure et demandeurs de listes. De même que l'on peut appartenir à plusieurs organisations villageoises initiées par des projets (comités, groupements, associations...), on peut s'afficher en tant que sympathisant de différents partis politiques.

Au village, on ne chasse pas l'étranger. Celui qui veut implanter un parti politique peut venir. On te met en place une structure et ensuite on observe ton comportement (un ressortissant du Gorouol).

Au niveau du village comme de la tribu, les bureaux des partis politiques sont tous calqués sur un même modèle. Ils sont composés au minimum d'un président, un vice-président, un secrétaire général et son adjoint, un(e) trésorier(e) et son adjoint. Le rôle de président est, en général, réservé à un ancien, un rassembleur, un sage, qui souvent se trouve être illettré. Figure locale populaire et estimée, c'est celui que les gens vont suivre, quel que soit son parti. Au poste de secrétaire, il convient par contre de placer quelqu'un de « capable », souvent un ressortissant de retour au village, un lettré, une personne ayant travaillé à l'intérieur du pays ou « qui a fait l'exode », qui bénéficie d'une expérience et d'horizons autres que celui du village ou du canton. Le trésorier est de préférence un commerçant aisé, qui peut à l'occasion alimenter la caisse du parti au niveau du village afin d'assurer les frais liés à l'accueil des hôtes.

Cette connaissance des personnes-ressources du terroir est souvent détenue par certains ressortissants. Ils sont systématiquement consultés par les partis politiques à

la veille des campagnes électorales afin de déterminer les « personnes-pivots » qui font basculer un électorat villageois ou tribal dans leur sillage.

Outre les notables résidant au village, deux groupes se distinguent dans le jeu politique partisan : les chefs et les « commis ».

Partis politiques, chefs et commis

Partis politiques et chefferie

On dit seulement que les chefs doivent être neutres, c'est une idée du sommet, des grands... Et ce sont eux-mêmes qui reviennent les voir pour leur demander un appui en politique. Il n'y a pas un seul chef de village qui ne soit pas dans un parti (un leader politique de Téra).

L'implication des chefs traditionnels dans la politique des partis au Niger est un fait avéré et ancien qui prend son ancrage dès la période coloniale et qui, selon l'expression d'Idrissa (2001a:36-41), a fait de ce groupe une « force politique incontournable ». Un véritable fossé sépare les principes officiels édictés par l'élite nationale, et traduits dans les textes juridiques (code électoral, Charte des partis politiques) aux lendemains de la Conférence nationale, et la réalité des pratiques électorales sur le terrain. Dans le domaine de la participation des chefs traditionnels à la vie politique, comme dans celui de la réglementation de la vie associative (textes régissant les ONG et associations²¹) et de la vie politique, le décalage entre le droit et la pratique est frappant. De fait, dans tout le Niger, les chefs traditionnels ne respectent pas les lois, encouragés par ceux-là mêmes (les députés) qui les produisent. Ils restent encore aujourd'hui des pivots au niveau local en matière politique.

Au niveau villageois ou tribal

Outre le rôle central du chef de tribu ou de village, il n'est pas inintéressant de noter le rôle que joue l'élite religieuse. Systématiquement consultés, sollicités, mis à l'honneur et remerciés lors des campagnes électorales, les dignitaires religieux musulmans²² sont des acteurs incontournables de l'arène politique locale. Il n'est pas de parti politique en campagne qui ne demande à l'imam du village ou de la tribu une prière pour accompagner son action et qui ne verse une généreuse contribution (2 000 à 5 000 FCFA pour une *fatiya*, parfois jusqu'à 100 000 FCFA pour une « bénédiction spéciale »).

En milieu songhay, l'imam et le chef de village sont généralement dans le même camp politique, le premier étant désigné par le second. Les avoir tous les deux de son côté est souvent un axe privilégié de la lutte partisane, même si l'on sait que de nos jours cela ne suffit plus. Dans certains cas, l'imam et le chef de village ne font qu'un. C'est le cas à Yatakala par exemple, où le représentant du chef de canton assurait, jusqu'en octobre 2003, en même temps les fonctions de chef de village et d'imam (Hahonou 2004a:28-32).

Toutefois, il se peut aussi qu'au sein d'un village le chef de village et l'imam ne s'entendent pas, ce dernier ayant pu être désigné par le prédécesseur du chef actuel. Dans ce cas de figure, s'allier avec l'un revient à se faire ennemi de l'autre, ce qui n'est qu'une autre forme des conflits de chefferie villageoise (Olivier de Sardan 1984).

Au niveau cantonal

Jusqu'à l'ordonnance de 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle, les chefs de canton étaient nommés par le ministre de l'Intérieur. Au niveau du canton de Gorouol, Sourghia Morou, nommé par le pouvoir colonial en 1932, s'engagea à partir de 1957 du côté du parti Sawaba. À la veille de l'indépendance du pays, en 1959, le PPN-RDA, parvenu au pouvoir par les urnes, engageait une lutte active contre les « sawabistes »²³, mais le chef de canton mourut peu de temps avant une destitution qui était programmée.²⁴ Désignés par le pouvoir central, ses successeurs furent choisis parmi les partisans du PPN-RDA au pouvoir. Cette procédure discrétionnaire impliquait des stratégies de lobbying auprès du pouvoir central, la mobilisation de réseaux sociaux et politiques par l'intermédiaire des ressortissants appartenant aux familles d'ayants droit originaires du terroir. À l'arrivée au pouvoir de Kountché (coup d'État de 1974), la donne politique globale changea encore²⁵ avec l'émergence des *samaria* mais cela n'eut pas de conséquence directe sur la nomination des chefs du Gorouol et de Bankilaré.²⁶ Avec l'avènement du multipartisme des années 1990, les chefs étaient dans un dilemme : quel camp choisir ?

Le calcul que fait la chefferie, c'est d'éviter de mettre tous ses œufs dans le même panier (un ancien ministre ressortissant du Gorouol).

Bon nombre de familles de chefs ont en effet choisi la diversification des appartenances politiques en disséminant les différents membres de la famille dans les partis dominants de façon à être toujours en mesure de faire prévaloir le bon affichage politique vis-à-vis du pouvoir central.

En outre, avec les nouvelles règles issues de l'ordonnance de 1993, et l'élection des chefs de canton, il s'est agi de gagner à sa cause un collège électoral composé des chefs des villages administratifs du canton, et ce dans un contexte de démocratie multipartite et de contestation des ordres anciens. Les chefs de village ont alors bénéficié d'un gain de pouvoir. L'ère démocratique, faisant son entrée dans le monde de la chefferie coutumière, se traduit par un vote sanction : la gestion de Souley ayant entraîné des insatisfactions et des rancunes, l'élection qui fut organisée pour sa succession donna la victoire à l'aile rivale.

Si la chefferie coutumière n'a plus le poids qu'elle a pu avoir sous la colonisation et dans les trente premières années du Niger indépendant, elle est restée un levier politique d'importance, bien que désormais fortement concurrencée par l'émergence sur la scène politique d'autres acteurs, tels que les ressortissants ou les responsables des structures associatives liées aux « projets ». La chefferie étant une institution éminemment politique, elle n'a jamais pu rester indifférente et à l'écart de la politique des partis. On a pu constater trois types d'attitude des chefs à l'égard des partis politiques :

- 1) *L'engagement ouvert* correspond surtout à l'époque du duel entre RDA et Sawaba lors de l'accession du pays à l'indépendance et, plus tard, à celle du parti unique (RDA, puis MNSD) : les chefs s'affichent en personne (ou à travers un très proche parent) dans les structures politiques et s'accaparent une représentation politique sans partage.

- 2) *La recherche de contrôle par l'infiltration* est une stratégie qui consiste à placer des pions dans les bureaux politiques. L'ère du multipartisme a mis fin à l'affichage direct et donné lieu à l'inauguration de stratégies nouvelles de contrôle. De préférence, on s'emploie à noyauter un parti de la mouvance au pouvoir (ce qui implique une certaine mobilité politique). Dans le cas d'incertitudes fortes sur les résultats d'une compétition électorale, certains chefs dispersent leurs forces au sein des différents appareils partisans dominants de la scène politique nationale. Très souvent, l'infiltration est opérée à travers des éléments du noyau familial (fils, frères directs), des parents proches (cousins, neveux) et/ou des vassaux (anciens captifs, forgerons de chefferie). Le chef garde une place prépondérante dans le choix des représentants de la « communauté » (cas des législatives), mais peut partager ce pouvoir avec ses alliés (notamment des « commis »).
- 3) *L'alliance* est une stratégie liée au pluripartisme, qui a permis l'émergence d'oppositions structurées et a conduit les chefs à « jouer serré » en recherchant des alliés politiques pour contrer les menaces qui pèsent sur leur pouvoir. Ce fut par exemple le cas, dans un contexte de menace extérieure en 2001, avec la question de la communalisation du poste administratif de Bankilaré. Ces alliances sont souvent éphémères et se disloquent dès lors que la question du partage du pouvoir reconquis se pose.

L'action politique locale des ressortissants

Les ressortissants constituent un groupe stratégique à part entière dans les arènes politiques locales. Le terme est utilisé localement pour désigner les natifs du village (du canton, de l'arrondissement, etc.) qui soit occupent des positions dans l'appareil d'État (autrement désignés comme « petite bourgeoisie administrative » par Olivier de Sardan, 1984:285-290), soit exercent diverses activités (commerce, services privés...) au niveau d'un chef-lieu administratif ou à la capitale (plus rarement à l'étranger). Ils constituent une catégorie d'acteurs extra-locaux en lien discontinu avec les arènes locales et particulièrement engagés dans la lutte pour la conquête du pouvoir local.

Les ressortissants bénéficient d'un avantage comparatif important en matière de compétition électorale au niveau local. Souvent lettrés, au contact des instances de décision ou proches des lieux de décision, ils sont considérés comme les représentants à l'extérieur du village, du canton, de la région. Dans un système étatique centralisé, disposer d'un fils du terroir près du pouvoir est du point de vue du paysan un atout (collectif et individuel) considérable. Aussi convient-il de leur réserver une place de choix dans la composition des bureaux des partis politiques, tant que leur légitimité n'est pas entamée. Sans eux, le village n'existe pas en haut-lieu.

Avant les Bella n'avaient pas de commis, ils nous suivaient, nous les Songhay, sur le plan politique (un notable de Borobon).

Le Gorouol, grâce à l'installation dans les années 1950 d'une mission catholique (avec un internat) à Dolbel (Ducroz 1976:57-59), a possédé très tôt un véritable vivier de « commis ». Ceux-ci sont devenus une classe dirigeante particulièrement disposée à succéder aux colons à l'indépendance du Niger.²⁷

Issifi²⁸ est né en 1955 à Kourki (canton de Gorouol, arrondissement de Téra). Il a fait ses études primaires à Dolbel (mission catholique), puis le collège à Niamey, et l'École Nationale d'Administration, niveau moyen, avant de commencer une carrière (1974) dans l'administration des hôpitaux. Il revient aux études en passant son bac en 1981 et fait l'université de Niamey, puis de Kinshasa d'où il sort en 1984. Gestionnaire des services de santé dans les hôpitaux de Niamey, il retourne en études à l'Université catholique de Louvain (Belgique) de 1989 à 1993. Licencié en gestion des services de santé, il poursuit sa carrière dans diverses institutions de santé de la capitale (CERMES, ministère de la Santé, Centre Hospitalier Universitaire, PEV). Sur le plan politique, après avoir milité au MNSD, parti-État, au sein duquel il ne pouvait émerger face aux aînés, il saisit, avec quelques amis de sa classe d'âge, l'occasion offerte par le coup d'État de Baré en 1996 pour changer de camp politique. Après avoir décliné la proposition qui lui avait été faite de postuler comme député, il est porté candidat aux élections municipales de février 1999 pour la commune rurale du Gorouol au titre du RDP, où il figure en tête de liste.

Organisés de longue date sous forme de regroupements associatifs plus ou moins formalisés, les ressortissants se mobilisent occasionnellement pour concrétiser leur soutien aux populations des villages et du canton. L'ONG Boogu²⁹ en est une concrétisation exemplaire. À l'origine, Boogu est une structure d'entraide initiée par des ressortissants songhay du canton résidant à Niamey, dont les premières actions de soutien remontent à la sécheresse de 1971. Reconnue par le ministère de l'Intérieur en avril 1992, l'ONG a mené diverses opérations pour appuyer les populations songhay du Gorouol touchées par des épisodes de disette. Avec l'appui de différents bailleurs, l'ONG a procédé à des distributions de vivres aux populations. À partir de 1999, elle a évolué vers des opérations de sécurité alimentaire à travers la mise en place de banques céréalières³⁰ « mixtes » et de « femmes » dans les vingt-six villages songhay du canton (Hahonou 2004a:28-29) et plus globalement pour tenter d'impulser des actions de développement, avec guère plus de succès que les interventions étatiques ou les projets de développement. À défaut d'efficacité en matière de développement, les actions de Boogu permettent d'établir ou d'entretenir des relations clientélistes avec le village. Elles offrent une forte visibilité, favorisent la régularité des contacts avec les villageois, et assurent une redistribution de ressources qui s'avèreront de puissants leviers politiques en période électorale.

Quand ils ne possèdent pas eux-mêmes les fonds nécessaires aux campagnes électorales, les ressortissants ont l'avantage d'avoir accès aux ressources financières du parti à Niamey, dont ils assurent à leur gré la répartition.

Le parti peut débloquer un million au niveau du siège. C'est peut-être 200 000 FCFA qui arrivent à la structure de base. On paie du thé aux jeunes, le sel et les pagnes aux femmes [...] Les candidats au village n'en sont pas au stade où ils peuvent financer

leur campagne. Même la caution de 100 000 FCFA, les villageois ne peuvent pas. Il n'y a aucun village au Gorouol qui peut réunir un fonds consistant à travers la vente des cartes du parti. Il faut les ressortissants ! (un ressortissant du Gorouol).

Outre les avantages de la maîtrise financière du jeu politique, les ressortissants ont aussi une meilleure compréhension et connaissance des règles du jeu politique³¹ (listes et procédures électorales, réseaux administratifs et juridiques, instances de décision, techniques de lutte politique...). Ils cumulent ainsi de nombreux atouts : ce sont souvent des « aînés », ayant fréquenté plus longtemps les bancs des écoles, toujours mieux informés, dotés d'un rang et d'un capital social et de réseaux d'amis, de promotionnaires, qui leur confèrent d'incontestables avantages sur leurs parents du village.

- Savez-vous qui était pressenti pour être maire en 1999 ?
- Tout se décide ici à Niamey par les ressortissants du Gorouol, à travers Boogu, c'est eux qui décident de tout. Les villageois ne vont pas nous contredire, on ne va pas prendre un villageois pour être maire, c'est impossible ! Donc, forcément, c'est ici qu'il y a compréhension et nous n'avons pas normalement à recourir aux élections pour choisir le maire » (un ressortissant du Gorouol à Niamey).

Les villageois sont fortement dépendants des ressortissants, qui apparaissent comme les véritables maîtres du jeu politique local. Un virage politique à 180 degrés d'un seul ressortissant influent et c'est tout un électorat local qui change de parti politique :

- Vous avez quitté le RDP pour aller au PNDS. Qu'est-ce qui explique ce choix ?
- Personnellement, je n'ai rien compris à mon virage. Ce sont les gens de Niamey [les ressortissants] qui nous trouvent au village et nous donnent des instructions. Moi j'exécute seulement ! [...] Ce sont les ressortissants qui vivent et en même temps font basculer avec eux les villageois (candidat RDP aux élections municipales à Yatakala en février 1999).

Dans tous les partis en lice (ANDP-Zaman Lahiya, MNSD-Nassara, PNDS-Tarayya, RDP-Jama'a) aux élections municipales de la commune de Yatakala en février 1999, les candidats en tête de liste étaient des ressortissants résidant à Niamey. Au sein de la liste du RDP-Jama'a, au pouvoir à l'époque et donc le plus susceptible de remporter les élections locales, les ressortissants constituaient même jusqu'à 58 pour cent (sept sur douze) des candidats titulaires.

Si, pour l'électeur, le militant de base ou le candidat résidant au village, la « liste électorale » du parti n'a pas de matérialité (elle n'est jamais visible³²), pour les « commis » basés à Niamey, cette liste est toujours négociable, modifiable à loisir. En général, les listes ne sont pas arrêtées définitivement. C'est au vu des résultats provisoires, en fonction des sièges obtenus, que des arbitrages sont réalisés par les ressortissants et autres « gros bonnets » du parti à Niamey. Ceux-ci se rendent à la Cour Suprême où les listes ont été déposées, pour en modifier l'ordre ou la composition.³³ C'est dire la centralité des « commis » dans l'arène politique locale, sans doute au détriment relatif des chefs traditionnels.³⁴

À Bankilaré, ces constats sont généralement aussi valables, bien que la densité d'intellectuels kel tamasheq basés à Niamey ou dans l'intérieur du pays soit nettement moins forte. Ci-après, le cas de Z. est également illustratif du poids des « commis » en milieu kel tamasheq :

Z. est né à Bankilaré de mère taklit (statut servile) et de père aneslim (marabout). Il est enseignant de formation. « C'est moi qu'on a désigné. Je n'étais même pas candidat. À l'époque, j'étais en poste à Maradi. J'ai dit. "D'accord !". On a mis mon nom pour l'UNIRD et j'ai été élu député ». Z. a exercé son mandat jusqu'au coup d'État d'avril 1999. La transition de Wanké et les premières années du gouvernement de la V^e République ont été marquées par l'errance pour l'ancien député. Au moment des renouvellements des bureaux des partis politiques de l'année 2002, Z. a été approché par le PNDS-Tarayya pour faire campagne pour le parti. On lui a donné le véhicule, le carburant et des liquidités pour tenter de convaincre l'électorat de Bankilaré. Peu après son retour de mission, le MNSD-Nassara (au pouvoir) contacte Z. pour lui demander de changer de camp. Doté de nouveaux moyens, Z. entame une nouvelle mission en faveur du MNSD, avec à la clef, un poste de conseiller spécial du Premier ministre.

Forts de leur statut de personnes éminentes en lien avec l'administration, censés être proches des lieux de décision et du pouvoir central, les ressortissants sont devenus des leaders incontournables en matière de politique. Conscients du poids des ressortissants dans le jeu politique local, les leaders nationaux des partis politiques n'hésitent pas à courtiser ceux qui passent pour les plus influents et traduisent cette donne sociopolitique rurale en stratégie de campagne électorale. Quant à « la masse », c'est-à-dire des villageois illettrés pour la plupart, peu informés, plus soucieux des affaires de leur terroir que de ce qui se passe au sommet de l'État, elle suit les leaders, sans toutefois être dupe :

Nous choisissons celui en qui nous avons confiance, en lui demandant de nous faire telle chose au village en cas de victoire. Ils acceptent, mais n'empêche... Ils ne font pas ce qu'ils promettent (un villageois de Kourki).

Jusque-là, les marges de manœuvre des citoyens étaient étroites mais la décentralisation en ouvrant le jeu de la représentation politique autorise l'exercice d'un choix sur une base élargie, notamment du fait de l'entrée d'acteurs politiques émergents.

Politique et statut social : le cas des Kel Tamasheq d'origine servile

Les rapports qui caractérisaient les sociétés songhay³⁵ et kel tamasheq avant la conquête coloniale restent très prégnants aujourd'hui. Dans deux sociétés fortement marquées par le statut, trois catégories d'acteurs sociaux « traditionnellement » dominés ont diversement tenté d'émerger politiquement : les femmes, les jeunes hommes et les hommes issus des catégories serviles. Je n'analyserai ici que la dynamique propre à ces derniers³⁶, qui ont assez tôt engagé des actions d'émancipation collective à travers le militantisme associatif et les partis politiques, en particulier en milieu kel tamasheq.

L'émancipation politique des descendants d'esclaves (appelés Bella par les Songhay) et assimilés (tribus d'affranchis, tribus rattachées « sur le tard » à un groupement sédentarisé...) a commencé par l'action militante menée par quelques membres de l'association Timidria.³⁷ Elle s'est prolongée dans l'arène des partis politiques à travers diverses formations politiques et notamment le PRD-Mahiba. Ce parti est né en 1996 d'une scission du PUND-Salama, lui-même issu d'un processus de fractionnement avec l'UDPS-Amana. Les trois partis ont en commun d'être soutenus essentiellement par un électorat kel tamasheq. C'est à la suite du congrès de Zinder du PUND-Salama en 1995 qu'une partie des militants originaires de Tillabéri s'est détachée de son leader Akoli Dawal³⁸ et a créé le PRD-Mahiba. Pour les militants originaires de Tillabéri, l'adhésion initiale au PUND-Salama était motivée par le constat d'une sous-représentation politique des Kel Tamasheq et un sous-développement relatif au regard des Songhay. Le parti est depuis sa création présidé par un Kel Tamasheq de Tillabéri. Au niveau de la zone de Bankilaré, deux « commis » de la communauté bella en furent les porte-drapeaux (l'un d'eux fut le premier secrétaire général du parti, l'autre devint sa promotion dans l'appareil d'État à son appartenance au PRD). Une partie de l'électorat du PRD a successivement suivi les appartenances politiques de ses leaders : MNSD et ANDP, puis PRD, et MNSD depuis fin 1999.

À Bankilaré, l'émergence politique des descendants d'esclaves est assez récente puisqu'il a fallu attendre 1999 pour que la lutte pour l'émancipation des anciens captifs porte ses fruits avec l'accession à la députation³⁹ d'un Akli (singulier d'*Iklan*, personnes de statut servile) qui était une personnalité respectée de l'arène locale. Cet acquis est le fruit d'une prise de conscience progressive des descendants d'esclaves, à laquelle le militantisme de Timidria, soutenu par certains politiciens du Gorouol, n'est pas étranger. Même si le député titulaire était un « ancien », la contestation de la domination politique des Imajeren et des Ineslimen est plutôt le fait des jeunes, tandis que les vieux ont tendance à faire profil bas par respect et fidélité, en mémoire des liens anciens qui unissaient et unissent encore maîtres et esclaves.

Auparavant (législatures de 1989, de 1993, 1995 et 1996), la députation avait été monopolisée par les chefferies coutumière et religieuse. Bien qu'étant entrée tardivement dans l'arène électorale par rapport aux Songhay⁴⁰, la chefferie coutumière kel tamasheq a su s'accommoder de la politique partisane. Dès 1989, elle plaçait l'aîné de la famille régnante des Kel Igirer sur les bancs de l'Assemblée nationale, aux côtés de Souley Oumarou (chef de canton du Gorouol à l'époque), tous deux élus sur liste nationale présentée par le MNSD parti-État. La chefferie a également su mettre à profit le statut de circonscription spéciale (cf. note précédente) pour monopoliser la représentation du groupement, avec l'appui de la chefferie religieuse au détriment d'une majorité d'Iklan. Toutefois, en l'espace d'une décennie (1989-1999), les rapports de force entre anciens maîtres et anciens esclaves ont progressivement évolué au sein de l'arène locale, marquant une perte de vitesse significative de la chefferie. La constitution d'une liste PRD-Mahiba, parti *tan iklan* (parti des esclaves), à l'occasion des élections municipales de février 1999 confirmait

cette évolution importante du paysage politique local et des mentalités. Contrairement à la situation qui prévaut encore chez les Songhay du Gorouol (Hahonou 2006a), le fait d'être « prince » n'est plus un critère déterminant de l'accès aux fonctions de représentation politique à Bankilaré.

L'association Timidria ne s'y trompe pas en se prononçant favorablement sur la question de l'accélération du processus de décentralisation « *susceptible d'offrir aux groupes marginalisés que sont les anciens esclaves la possibilité de prendre part au niveau local à la gestion des affaires publiques et d'effacer progressivement les clichés qui les accablent* » (Galy et Dandah 2003:72).

Dynamiques de conversions et reconversions politiques à la veille des municipales

Au Gorouol et à Bankilaré, les élections municipales de février 1999 avaient essentiellement opposé le MNSD-Nassara au RDP-Jama'a (au pouvoir à l'époque). Ce dernier (« décapité » à la mort du président Baré suite au coup d'État d'avril 1999) n'existait plus politiquement à la veille des élections locales de 2004. Ses militants locaux se sont reconvertis soit dans l'opposition au niveau du PNDS, soit dans la mouvance présidentielle (retour au MNSD au pouvoir depuis 2000 ou passage à la CDS, parti allié du MNSD).

Le passage de l'électorat d'un parti à un autre (à titre individuel ou collectif) au gré des changements politiques que connaît le sommet de l'État est un phénomène souvent désigné au Niger par l'expression « nomadisme politique ». Elle traduit assez bien une constante des stratégies paysannes en matière politique et électorale, quelle que soit l'ethnie à laquelle se rattachent les acteurs. La mobilité des appartenances politiques est une stratégie qui permet de s'adapter aux évolutions rapides du paysage politique national. Il s'agit d'avoir un parent ou un allié au sein de l'élite au pouvoir. Cette stratégie fait d'autant plus sens que la localisation des aides publiques et privées (projets, aides et services de l'État) est généralement associée aux pratiques « interventionnistes » (utiliser sa position au sein de l'appareil d'État pour orienter les aides).

L'approche des échéances électorales de 2004 a, elle aussi, suscité des recompositions politiques dans les arènes locales. Ces dynamiques de conversion partisane sont illustratives des stratégies d'acteurs locaux face aux opportunités politiques que les calendriers électoraux imposent. Toutefois le niveau communal n'est pas le simple théâtre de disputes locales, il s'y joue des batailles sans merci qui ont pour enjeu l'accès au pouvoir national, faisant du niveau local un enjeu considérable pour les élites nationales.

Au niveau de l'arrondissement de Téra, l'élection du comité d'arrondissement du MNSD en 2002 a été l'occasion d'une bataille serrée entre le ministre du Développement agricole en poste (Wassalké Boukary, rattaché à la communauté songhay) et un conseiller spécial du Premier ministre Hama Amadou (Maï Samari Amare Singue, rattaché à la communauté peule). Cette élection, qui avait pour enjeu local le

leadership départemental du MNSD, reposait sur le vote des délégués des cinq cantons de l'arrondissement de Téra, à savoir Dargol, Diagourou, Gorouol, Kokorou et Téra.

Maï Samari a eu Téra, Diagourou, mais néanmoins il a fait en sorte qu'au niveau du vote... Vous savez, il y a plusieurs manières de faire voter quelqu'un, soit tu le menaces, soit tu lui fais des gestes. Les délégués avaient eu l'instruction de voter pour tel, de la part de leurs bases respectives ; mais, arrivés au vote, ils peuvent ne pas voter pour Wassalké, moyennant quelque chose bien sûr (un partisan de Wassalké).

À l'issue du vote, où l'on aurait recouru, de part et d'autre, à l'achat des voix, Maï Samari emporta la présidence du comité départemental.

Toutefois, au-delà des enjeux locaux, deux personnalités aux ambitions politiques nationales s'opposaient : Hama Amadou, Premier ministre de l'époque, d'une part, et un potentiel challenger Wassalké Boukari, d'autre part.

La bataille ne s'est pas arrêtée là. Suivant la même stratégie de sape des bases électorales de son concurrent, le Premier ministre démit Wassalké Boukari de ses fonctions de ministre du Développement agricole et lui substitua un autre Songhay du Gorouol, qu'il nomma ministre de la Santé, Mamadou Sourghia dit Gado. Ce choix était subtil puisque le nouveau ministre était le fils du feu chef de canton du Gorouol et opposant à l'actuel chef de canton⁴¹, pour sa part soutenu par Wassalké. Évincé du gouvernement, Wassalké s'est accroché à ses bases cantonales mais a trouvé sur sa route Gado, qui se devait d'asseoir sa position politique au niveau de la base. Aussi les mises en place du bureau cantonal⁴² du Gorouol et du bureau de Bankilaré, en février 2003, ont été particulièrement mouvementées.

Ils sont allés l'autre jour au Gorouol mettre en place un bureau parallèle [...] Comment voulez-vous qu'on fabrique de toutes pièces des gens comme ça, et sans exception que ce soit des ralliés de la 25^e heure. Ils ont tout fait pour que notre canton soit à feu et à sang ! (extrait de l'interview de Wassalké Boukari sur la radio Anfani, juin 2003).

Au Gorouol, choisir Wassalké c'était soutenir le côté du chef de canton, choisir Gado revenait à préférer le camp adverse. Les indécis étaient nombreux. Fallait-il être du côté de Wassalké à qui le Gorouol devait beaucoup ou bien en faveur du nouvel arrivant pour rester du côté du pouvoir ? Une stratégie prudente fut celle du *wait and see*. Pour les militants des partis minoritaires (RDP, PNDS), une option a consisté à réinvestir le MNSD en soutenant le clan émergent. Le jour de l'élection une bataille violente entre militants des deux bords clôtura la séance. À l'issue du vote et des plaintes déposées, le Gorouol compta donc deux bureaux cantonaux du MNSD. L'un officiellement reconnu, l'autre contestataire.

À Bankilaré, il y avait d'un côté les partisans du député Ibrahim Sorab, allié du Premier ministre, de l'autre se regroupaient les partisans de Wassalké Boukari, qui étaient depuis longtemps derrière feu le député Ghoumar. Chacun chercha à prendre les postes en vue (présidence, première vice-présidence, secrétariat général) dans le bureau de la sous-section de Bankilaré et mit en branle des manœuvres électorales

dans ce sens. Au terme d'une élection houleuse, un bureau de 140 membres acquis à la faction du député put être mis en place. Il s'ensuivit une pétition de dénonciation pour fraude signée par plus de 230 personnes, qui valut à ses auteurs une convocation au poste de gendarmerie.

Il [le député Sorab] a le feu vert de Hama pour faire ce qu'il veut à Bankilaré. Nous, du groupe de Boukary, nous avons contesté et on nous a convoqués. Il a même dit que Hama lui a demandé de tout faire pour effacer les militants de Wassalké dans tout le Niger. Si ça continue nous allons quitter le parti en masse. La division du MNSD, c'est du haut jusqu'en bas ! Et en haut, c'est le Président et le Premier ministre (entretien avec l'ancien secrétaire général du MNSD à Bankilaré, avril 2003).

Le niveau local ne se trouve jamais déconnecté de ce qui se passe aux échelons supérieurs, et en particulier des schémas tactiques des grands stratèges de la capitale. L'approche des élections législatives, mais surtout présidentielles, a ravivé les luttes de leadership et les stratégies de positionnement pré-électoral : derrière ces luttes factionnelles se dessinait une lutte entre le président de la République et son Premier ministre.

Ces exemples illustrent bien les phénomènes de factionnalisme politique, impulsés par une élite gouvernante en compétition au sommet de l'État, s'engouffrant dans les tensions et contradictions internes qui traversent les sociétés locales, adoptant des formes spécifiques liées aux contextes sociopolitiques dans lesquels ils s'insèrent, structurant les alliances de clans au sein des arènes communales.

Conclusion

Depuis le début des années 1990, les arènes politiques nigériennes ont vu progressivement s'imposer le vote et la compétition ouverte comme modalité de sélection des leaders politiques. Ce nouveau modèle laisse libre cours aux contradictions et conflits latents que le consensus tendait à museler. Il donne lieu à de multiples formes factionnalistes au sein des arènes villageoises et tribales. La mise en œuvre de la décentralisation a élargi les perspectives de représentation politique au sein des institutions partisans, renforçant encore les tendances centripètes et le factionnalisme.⁴³ Bien sûr, factionnalisme et *coalitionnisme* sont les deux faces d'une même pièce. Si au Niger la viabilité des factions se révèle faible et que d'incessantes recompositions animent la vie sociopolitique des partis, cela tend à confirmer qu'en dépit de l'absence de clivages idéologiques les partis politiques nigériens sont somme toute des partis comme les autres en Afrique.⁴⁴

Ils ont aussi leurs spécificités, du fait du rôle particulier joué par les chefs traditionnels et plus encore par les ressortissants. Ces derniers sont les véritables chefs d'orchestre de la politique partisane locale. Ils s'appuient sur les contradictions sociales latentes pour fonder leur assise électorale et clientélaire. Ils sont bien souvent les initiateurs des factions politiques. Mais ils savent aussi fédérer et unifier autour de causes communautaires. Détenteurs des ressources cognitives, politiques, financières (les fonds de campagne) et matérielles (la logistique de campagne, les

listes électorales), les ressortissants apparaissent comme des acteurs centraux des arènes politiques communales. La décentralisation leur offre l'opportunité d'un retour en force.

En dehors de l'idéologie importée par les bailleurs de fonds qui soutient la réforme décentralisatrice (bonne gouvernance, transparence, *accountability*, démocratie participative, responsabilisation et amélioration des conditions de vie des citoyens), aucun programme politique n'émerge du positionnement des différents acteurs. L'appropriation de la décentralisation par les acteurs locaux est portée par des logiques endogènes locales et nationales fort éloignées des principes fondateurs de celle-ci. Au vote, on préfère, dans la mesure du possible, les solutions consensuelles qui permettent de sauver la face et l'unité villageoise, tout en positionnant un représentant unique et légitime de la « communauté », dont la mission est clairement de drainer des ressources (principalement extérieures) vers les membres de la communauté.

Compte tenu des logiques de récompense politique, il est fort probable que la décentralisation se traduira par une gestion patrimoniale et clientéliste des nouvelles entités territoriales et plus généralement une reproduction des pratiques qui caractérisent le fonctionnement des administrations centrales et déconcentrées. Aux yeux des « commis », comme de leurs bases électorales, avant d'être perçus comme des instruments de développement, les conseils municipaux sont en effet envisagés comme de nouvelles opportunités d'accès à des ressources financières locales et sans doute un tremplin pour accéder aux niveaux supérieurs.

Enfin, il est remarquable d'observer l'émergence de catégories d'acteurs (les descendants d'esclaves) dont le statut de « cadets sociaux » ne laissait pas nécessairement présager une émancipation politique rapide. La mise en œuvre de la décentralisation s'est présentée comme une opportunité inédite (diversement saisie par les acteurs) de bousculer les chefferies et aristocraties locales. Ces nouveaux acteurs semblent susceptibles d'interférer dans le jeu politique des futures collectivités décentralisées et de redéfinir fondamentalement les systèmes hiérarchiques de ces sociétés et les règles d'accès à la citoyenneté.

Notes

1. Pour une analyse de la situation politique du Niger à la fin de la III^e République, cf. Issa (1996:59-70).
2. Cette Assemblée nationale issue des législatives anticipées de janvier 1995 a été dissoute par le président du CSN le 29 janvier 1996. Elle sera remplacée par une assemblée consultative dénommée « conseil des sages » pour mener la transition vers des élections.
3. Le CSN est l'organe mis en place par les putschistes le 30 janvier 1996 (ordonnance 96-001/PCSN) pour assurer le pouvoir étatique pendant la période de transition.
4. Dans le cadre juridique de 1964, le niveau régional n'existait pas. On comptait alors sept départements, trente-six arrondissements, vingt et une communes et vingt-sept postes administratifs (« formes transitoires en attendant l'installation progressive des communes »).

5. Confirmation des dispositions de l'ordonnance 93-28 du 30 mars 1993 portant statut de la chefferie traditionnelle.
6. L'Association des chefs traditionnels du Niger (ACTN) fut créée en 1945.
7. L'ANDP-Zaman Lahiya obtint onze députés (dont quatre dans le département de Tillabéri et quatre dans celui de Dosso) lors des législatives de 1993 devenant le quatrième parti du Niger derrière le MNSD (29), la CDS (22) et le PNDS (13). Moumouni Adamou Djermakoye est originaire de Dosso. Il mena sa campagne sur une base identitaire régionaliste, fut élu député dans sa circonscription, et devint président de l'Assemblée nationale de la première législature de la IIIe République. Au niveau de l'arrondissement de Téra, ce sont Sabbou Maïga Abdoulaye (de Téra), Aboubakrin Hamataya (de Bankilaré) pour le MNSD et Gana Moussa (de Dargol) pour l'ANDP qui devinrent députés.
8. Amirou Souley Oumarou, ex-secrétaire des Greffes et Parquets, fut chef de canton du Gorouol de juin 1973 à décembre 1995. Il fut élu député de la circonscription de Téra arrondissement sur liste nationale présentée par le MNSD parti-État de 1989 à 1991.
9. Lors de la Conférence nationale souveraine, en 1991, il fut d'ailleurs décidé de recourir préférentiellement au consensus plutôt qu'au vote.
10. Sur les luttes fratricides des Songhay autour de l'accession à la chefferie précoloniale, cf. Rouch (1954).
11. On notera le caractère extensible de la « communauté » : le terme peut désigner une micro-unité sociale et politique, éventuellement territoriale, comme il peut embrasser de plus larges ensembles (village, canton, groupe ethnique, catégorie sociale, etc.). Il renvoie à un ensemble englobant auquel les individus peuvent s'identifier et autour duquel ils peuvent se fédérer.
12. Comme le souligne Blundo (1998:90), le langage de la parenté masque la dimension inégalitaire de l'échange clientélaire.
13. Longtemps sous l'influence des règles mises en place par les administrateurs coloniaux, les modalités du vote pour un chef de village consistaient à s'aligner derrière son candidat. Aujourd'hui, malgré les procédures de bulletin secret, chacun au village est identifié comme le supporter d'untel et donc l'opposant à tel autre.
14. Calmettes, J., et Moulfchem, *Demokratiet har ingen forfædre*, Ex Nihilo & Agat Films, Co-prod., France-Niger, 1993.
15. Je ne fais pas plus l'apologie du consensus que du vote. Par contre, Sisk et Reynolds (1998) se focalisent sur les structures électorales et minimisent systématiquement la culture politique des sociétés africaines, les systèmes de valeurs qui les sous-tendent et les modalités de prise de décision privilégiées.
16. Par exemple, les intéressés s'éloigneront tout juste assez pour pouvoir discuter ou négocier sans être entendus des autres.
17. À propos du factionnalisme au Sénégal, Zuccarelli (1987:149-150) – cité par Blundo (1998) – parle de « localisme » pour évoquer cette absence de clivages idéologiques entre partis politiques.
18. La sédentarisation des Kel Tamasheq de la boucle du Niger est un phénomène relativement récent qui s'est effectué progressivement, avec le passage d'une économie pastorale basée sur le nomadisme au semi-nomadisme puis à la sédentarisation massive due à la perte d'une grande partie du cheptel. Cette économie, qu'on peut qualifier aujourd'hui d'agro-pastorale, a structuré un mode d'occupation de l'espace dans lequel le souci de la conservation d'espaces de pâturage se mêle aux contraintes de l'agriculture dunaire pluviale.

19. Pour mémoire, l'administration coloniale avait organisé les populations nomades en tribus étant l'équivalent administratif des villages. Les tribus ont été rattachées à des groupements sous l'autorité d'un « chef de groupement ». Deux groupements sont recensés dans le poste administratif de Bankilaré.
20. Le terme « commis » provient du français de l'époque coloniale, repris tel quel en langue songhay (komi). Le terme désignait à l'origine un corps de métier, correspondant à une formation donnée par l'administration coloniale pour la servir : commis des services administratifs, financiers et comptables, commis expéditionnaire, commis des postes et télécommunication, etc. Le métier de commis n'existe pratiquement plus mais le nom est resté pour désigner les lettrés du village travaillant à l'extérieur. En français du Niger, l'ensemble des natifs du village résidant « à la ville » sont couramment désignés par le terme « ressortissants ».
21. Il s'agit notamment des ordonnances n°84-06 du 1er mars 1984 et n°84-50 du 5 décembre 1984 portant régime des associations et leurs décrets d'application, la loi n°91-006 du 20 mai 1991 modifiant et complétant les ordonnances, et la note circulaire du 24 novembre 1995. Ces textes stipulent que les associations à caractère régional ou ethnique sont interdites. La Charte des partis politiques va précisément dans le même sens, ce qui n'empêche guère dans la pratique l'existence de nombreux partis, officiellement reconnus, fondés sur des bases ethnico-régionalistes, ainsi qu'une multitude d'associations informelles de ressortissants (originaires de telle localité) très actives en particulier au niveau de la capitale.
22. Le recours aux zimma (prêtres des cultes de possession) est également une pratique courante – mais cachée – des politiciens en campagne ou pré-campagne, y compris les politiciens occupant de très hautes fonctions au sein de l'appareil d'État.
23. Un décret intervint le 4 octobre 1959 pour prononcer la dissolution du Sawaba, créant de facto pour le RDA un statut de parti unique ou parti-État (Chaibou 1999:56-57).
24. Source : Archives nationales, rapport politique, cercle de Téra. Peu après le coup d'État de Seyni Kountché, les activités politiques furent interdites.
26. Quant au chef de groupement des Tinguereguedesh (ou Kel Igirer), nommé en 1957 par le pouvoir colonial, il a vu se succéder les différents régimes sans être affecté outre mesure puisqu'il a régné jusqu'à sa mort en 2006.
27. Nombre d'entre eux sont ou étaient de religion catholique, atout supplémentaire vis-à-vis des colons qui s'apprêtaient à céder les rênes du pouvoir aux « évolués ». Pour mémoire, quelques figures nationales originaires du Gorouol : Djibrilla Maiga Mohamadou (conseiller de la République à Paris en 1947, sénateur, puis commandant de cercle), Hassane Sourghia (conseiller, maire de Niamey), Hamadou Fiti Maiga (ministre de l'Intérieur sous Kountché), Harouna Bembello (ministre de la Coopération, ministre du Développement rural), Wassalké Boukary (ministre des Finances, ministre du Développement rural), Mahamadou Sourghia dit Gado (ministre de la Santé)...
28. Les prénoms utilisés à titre de source ou d'exemple ont été changés par l'auteur.
29. Boogu désigne en songhay les travaux collectifs réalisés au sein d'un même groupe d'âge.
30. Le nombre total de banques céréalières réalisées par Boogu est aujourd'hui de cinquante-cinq.
31. Encore faut-il relativiser cette maîtrise des procédures et des règles du jeu politique puisque le 29 avril 2004 la Cour constitutionnelle rendait un arrêt par lequel près de 264 listes de candidatures avaient été rejetées dans le cadre des élections municipales

- programmées en mai 2004. Les principaux motifs d'invalidation concernaient l'âge minimal requis pour se présenter et le défaut de certaines pièces d'état civil. Dix huit partis politiques furent touchés par cet arrêt, dont les plus grands, à savoir : PNDS, MNSD, RSD, CDS, ANDP (Souley 2004).
32. L'obligation d'affichage des listes quarante-cinq jours avant le scrutin au niveau du chef-lieu de région (article 43 de l'ordonnance 96-014 du 16 avril 1996 portant code électoral) reste théorique.
 33. Source : entretiens avec des membres de la Commission électorale nationale indépendante, juillet 2003.
 34. Notons toutefois que de plus en plus de chefs traditionnels élus ont un passé de commis qu'ils mettent à profit dans leur stratégie de contrôle du pouvoir local. Par ailleurs, ils savent établir des alliances stratégiques avec les ressortissants actuels.
 35. Sur ce point, voir les oppositions entre maîtres et esclaves, chefs et sujets, patriarches et dépendants, hommes et femmes, aînés et cadets, explicitées par Olivier de Sardan (1984). Sur les sociétés kel tamasheq, cf. Bernus (1981).
 36. À propos des dynamiques politiques chez les jeunes hommes et les femmes, cf. Hahonou (2006 a: 206-229).
 37. Timidria, qui signifie « fraternité » en langue tamasheq, est une association d'envergure nationale née en 1991, centrée sur la sensibilisation des anciens esclaves à leurs droits, dans un contexte démocratique, et la promotion de leur émancipation. Pour une analyse de sa création, ses discours et moyens d'action, cf. Tidjani Alou (2000a-b).
 38. Touareg blanc, ancien ministre, fondateur du PUND-Salama, originaire d'In Gall (département d'Agadez).
 39. Le statut de circonscription spéciale a été accordé au PA de Bankilaré en 1992 par les ordonnances n° 92-058 et 92-059 du 9 décembre 1992 portant fixation et répartition des sièges des députés à l'Assemblée nationale par circonscription électorale. Cela a permis aux populations en situation de minorité ethnique des localités concernées (PA de Banibangou, Bankilaré, N'gourti, Tassara, Tesker, Torodi et arrondissement de Bilma) de bénéficier d'une représentation spécifique à l'Assemblée nationale depuis la législature de 1993.
 40. Dès 1958, des Songhay ont été membres du gouvernement et de l'hémicycle.
 41. Élément qui confirme le poids de la chefferie traditionnelle dans la politique au Niger.
 42. Il est utile de préciser ici que le renouvellement des bureaux cantonaux est un phénomène mis en place à l'échelle nationale par le MNSD pour adapter ses structures politiques au cadre nouveau des futures circonscriptions électorales issues des lois sur la décentralisation. Cette adaptation organisationnelle a été suivie par la plupart des autres partis politiques.
 43. À la veille des élections municipales, législatives et présidentielles programmées au cours de l'année 2004, trente-six partis politiques étaient officiellement reconnus au Niger. Un bon nombre s'est créé à l'occasion de la tenue des congrès (cf. chroniques juridico-politique de la décentralisation au Niger, 2003-2004).
 44. Pour une analyse des partis politiques au Bénin, cf. Séhoueto et al. (1999).